

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 1^{er} février 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Réjean Vaudry, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 6080-02-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2011**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Retiré
 - 5.2 Versement de la bonification annuelle du directeur général
 - 5.3 Versement de la bonification annuelle du personnel cadre
 - 5.4 Utilisation du fonds de roulement pour payer les dépenses courantes en attendant la perception des revenus
 - 5.5 Retiré
 - 5.6 Acquisition d'un système de classement pour dossiers de propriété et salle d'archives
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 6.2 Financement des règlements d'emprunts 175-2009, 184-2010, 178-2009 et 187-2010
 - 6.3 Acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada pour le financement des règlements d'emprunt

7. **GREFFE**

8. **TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Octroi d'un contrat pour l'exécution d'un programme de cogestion du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie
- 8.2 Avis de motion – règlement décrétant des travaux d'amélioration du réseau routier, de pavage et d'acquisition de véhicules et d'une génératrice et décrétant un emprunt
- 8.3 Approbation du décompte progressif numéro 1 de Construction Keb Inc. pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur

9. **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 9.1 Signature d'une entente intermunicipale visant la création d'une régie intermunicipale pour la gestion de la collecte et transport des matières résiduelles
- 9.2 Signature d'une entente intermunicipale intérimaire

10. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

- 10.1 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Cousineau, visant à régulariser l'implantation de la galerie sur la propriété située au 313, rue de la Gare, lot 27A-8-2 du rang VII

11. **COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**

- 11.1 Nomination des membres du comité consultatif sur l'environnement
- 11.2 Avis de motion – Règlement relatif à la constitution du comité consultatif sur l'environnement et abrogeant le règlement 129-2004

12. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

13. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

- 13.1 Majoration salariale des pompiers pour l'année 2011

14. **SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 14.1 Avis de motion – règlement ayant pour objet d'amender le règlement constituant le comité consultatif sur la culture
- 14.2 Avis de motion – règlement ayant pour objet d'amender le règlement constituant le comité consultatif sur le sport et les loisirs
- 14.3 Signature d'un protocole d'entente avec le Club Richelieu la Ripousse
- 14.4 Municipalité hôte des Mini-Jeux des Laurentides pour l'année 2011

15. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6081-02-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2011, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2011 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6082-02-2011

VERSEMENT DE LA BONIFICATION ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'évaluation de rendement du directeur général conformément à la politique générale de gestion et d'évaluation du directeur général adoptée en septembre 2008.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement au directeur général d'une bonification pour les années 2009 et 2010 de 5 % du salaire versé pour lesdites années.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6083-02-2011

VERSEMENT DE LA BONIFICATION ANNUELLE DU PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT QUE la politique concernant les conditions, avantages et rémunération du personnel cadre permanent amendée prévoit que la rémunération au rendement, sous forme de bonification, est déterminée annuellement par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 janvier 2008, par sa résolution numéro 4658-01-2008, le conseil accordait une prime de disponibilité de 100 \$ par semaine au contremaître aux travaux publics (maintenant directeur des travaux publics) ou son remplaçant, laquelle n'a pas été indexée depuis.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement d'une bonification annuelle, sous forme de montant forfaitaire ou de jours de vacances additionnels, en conformité avec la liste préparée par le directeur général le 31 janvier 2011 et annexée à la présente résolution ;

D'AUTORISER l'indexation de la prime de disponibilité précitée, accordée au directeur des travaux publics ou son remplaçant, à 108,50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2011 et de prévoir son indexation annuelle à la hauteur des augmentations salariales consenties au personnel cadre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6084-02-2011

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR PAYER LES DÉPENSES COURANTES EN ATTENDANT LA PERCEPTION DES REVENUS

CONSIDÉRANT QU'en attendant la perception des revenus de l'année 2011, la Municipalité doit faire face à ses obligations financières et qu'une marge de manœuvre au niveau des liquidités est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1094 du code municipal prévoit que la Municipalité peut emprunter au fonds de roulement en attendant la perception des revenus ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, le terme de remboursement ne peut excéder douze mois ;

CONSIDÉRANT QUE le solde inutilisé du fonds de roulement se chiffre actuellement à 89 693.82 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'EMPRUNTER du fonds de roulement les sommes nécessaires pour payer les dépenses courantes en attendant la perception des revenus, et ce jusqu'à concurrence de 89 693.82 \$;

DE REMBOURSER le fonds de roulement au fur et à mesure de la perception des revenus de l'année 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6085-02-2011

ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CLASSEMENT POUR DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS ET SALLE D'ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ainsi que de la salle d'archives située au sous-sol, il est nécessaire de faire l'acquisition de modules de classement additionnels et d'un système mobile pour les dossiers de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une offre a été déposée par F.D. Jul Inc., laquelle tient compte des besoins actuels mais également une projection des besoins additionnels qui sont prévisibles à moyen terme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER l'achat et l'installation du système mobile proposé par F.D. Jul Inc. au montant de 11 647.72 \$ taxes en sus pour les dossiers de propriété et 2 710.75 \$ taxes en sus pour la salle d'archives située au sous-sol, le tout tel que plus amplement détaillé à sa proposition du 31 janvier 2011, pour un total de 14 358.47 \$ taxes en sus ;

D'AUTORISER l'ajout d'accessoires non compris dans l'offre initiale, pour un montant maximum de 200 \$ plus taxes ;

DE FINANCER les coûts inhérents audit contrat à même le fonds de roulement, le remboursement devant s'effectuer sur cinq ans à compter de l'année 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6086-02-2011

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 233-02-2011 du 6 janvier 2011 au 19 janvier 2011 totalise 143 663.93 \$ et se détaille comme suit :

Chèques:	83 201.70 \$
Transferts bancaires effectués :	24 876.87 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 6 au 19 janvier 2011 :	35 585.36 \$
Total :	143 663.93 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 233-02-2011 comprenant : les chèques #006805 et #006806 ainsi que les chèques de #006893 à #006957 pour un montant de 83 201.70\$, les transferts bancaires pour un montant de 24 876.87\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 35 585.36\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 143 663.93\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6087-02-2011

FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS 175-2009, 178-2009, 184-2010 ET 187-2010

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite emprunter par billet un montant total de 794 200 \$:

RÉGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
175-2009 Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et construction d'un poste de surpression	7 700 \$
178-2009 Travaux de réfection de bâtiments municipaux	110 000 \$
184-2010 Amélioration du réseau routier, de réfection de ponceaux et de drainage	523 000 \$
187-2010 Acquisition d'immeubles	153 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 794 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 175-2009, 178-2009, 184-2010 et 187-2010 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 8 février 2011 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	29 600 \$
2013.	30 700 \$
2014.	31 800 \$
2015.	33 000 \$
2016.	34 100 \$ (à payer en 2016)
2016.	635 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 février 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 175-2009, 178-2009, 184-2010 et 187-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6088-02-2011

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 794 200 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 175-2009, 178-2009 184-2010 et 187-2010, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

29 600 \$	3.5 %	8 février 2012
30 700 \$	3.5 %	8 février 2013
31 800 \$	3.5 %	8 février 2014
33 000 \$	3.5 %	8 février 2015
669 100 \$	3.5 %	8 février 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6089-02-2011

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'EXÉCUTION D'UN PROGRAMME DE COGESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut poursuivre son programme de cogestion du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie ;

CONSIDÉRANT les bases de données déjà produites par Gestion Muni-Max Inc. (Aqua Data Rive Nord) ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Muni-Max Inc. reçue le 20 décembre 2010 pour les années 2011, 2012 et 2013.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'OCTROYER à Gestion Muni-Max Inc. (Aqua Data Rive Nord) un contrat pour l'exécution annuelle du programme de cogestion du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, pour un montant annuel de 5 500 \$ plus les taxes, soit un total de 18 797.63 \$ pour les trois années ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

AVIS DE MOTION 6090-02-2011

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER, DE PAVAGE ET D'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'UNE GÉNÉRATRICE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant des travaux d'amélioration du réseau routier, de pavage et d'acquisition de véhicules et d'une génératrice et décrétant un emprunt.

RÉSOLUTION 6091-02-2011

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 DE CONSTRUCTION KEB INC. POUR LA RÉFECTION PARTIELLE DU MUR EXTÉRIEUR DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le conseiller Alain Lauzon déclare, conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il a un intérêt pécuniaire dans la question à être prise en considération par le conseil, en raison du fait que son employeur a obtenu un sous-contrat dans le présent dossier. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE Construction Keb Inc. a présenté son décompte progressif numéro 1 relatif au projet de réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur, couvrant les travaux exécutés au 17 janvier 2011, au montant de 13 422.00 \$ plus taxes, lequel se détaille comme suit :

Travaux exécutés:	13 422.00 \$
Retenue de 10% :	1 342.20 \$
Total à payer :	12 079.80 \$
T.P.S. :	603.99 \$
T.V.Q. :	951.28 \$
TOTAL :	13 635.07 \$

CONSIDÉRANT les recommandations de Martin Letarte, directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le paiement à Construction Keb Inc. de la somme de 12 079.80 \$ plus taxes, pour un total de 13 635.07 \$, tel que détaillé à son décompte progressif numéro 1 produit le 17 janvier 2011 ;

DE FINANCER les coûts conformément au règlement d'emprunt 166-2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents, à l'exclusion du conseiller Alain Lauzon.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6092-02-2011

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs souhaitent créer une régie intermunicipale pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intermunicipale visant la création de la Régie intermunicipale des Trois Lacs a été préparé par l'étude Dubé Guyot, avocats.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale visant la création de la Régie intermunicipale des Trois Lacs dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'ABROGER la résolution 6013-11-2010 adoptée le 27 novembre 2010 ;

DE NOMMER Monsieur le conseiller André Brisson pour siéger à titre de délégué substitut à la Régie Intermunicipale à être créée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6093-02-2011

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Val-des-Lacs souhaitent créer une régie intermunicipale pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles et recyclables ;

CONSIDÉRANT les délais requis pour la constitution de la Régie intermunicipale et les délais requis pour que cette dernière soit pleinement opérationnelle.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer une entente intermunicipale intérimaire visant la mise en place de la Régie intermunicipale ainsi qu'à offrir de façon temporaire, le service de collecte et transport des matières résiduelles ainsi que la collecte et le transbordement des matières recyclables aux municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs à compter du 1^{er} juillet 2011. Copie de ladite entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6094-02-2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR PHILIPPE COUSINEAU, VISANT À RÉGULARISER L'IMPLANTATION DE LA GALERIE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 313, RUE DE LA GARE, LOT 27A-8-2 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Philippe Cousineau en faveur de la propriété située au 313, rue de la Gare sur le lot 27A-8-2 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise à régulariser l'implantation de la galerie dans la marge avant à une distance approximative de 0,16 mètre alors que le *Règlement de zonage* numéro 108-2002 dans la zone Cv-221 établit la marge avant à 1 mètre. La dérogation ainsi créée serait de 0,84 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation vise également à corriger une erreur administrative lors de l'émission d'un permis de construction en 2007, ce pour quoi les frais de demande n'ont pas été exigés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère qu'il serait préférable de repositionner la galerie pour respecter les normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que les conséquences des modifications nécessaires ne causeraient pas de préjudices sérieux au point de vue des accès et de l'architecture ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1092-01-2011 recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Cousineau visant à régulariser l'implantation de la galerie dans la marge avant à une distance approximative de 0,16 mètre alors que le *Règlement de zonage* numéro 108-2002 dans la zone Cv-221 établit la marge avant à 1 mètre. La dérogation ainsi créée serait de 0,84 mètre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE REPORTER la décision sur la demande de dérogation mineure déposée au service d'urbanisme et d'environnement par monsieur Philippe Cousineau afin d'obtenir de plus amples informations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6095-02-2011

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (CCE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein du Comité consultatif sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du terme des membres du CCE est de deux ans ;

CONSIDÉRANT que le mandat de tous les membres du comité expirait le 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que seul Monsieur Jean Rivet a manifesté le désir de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de Mesdames Julie Labelle et Julie Bourgon et Messieurs Yvon Audette, Rémi Lacasse et Richard Boyer a été recommandée par le membre du conseil municipal responsable du dossier de l'environnement conformément aux dispositions du règlement ayant pour objet de constituer ledit comité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

DE RECONDUIRE le mandat de Monsieur Jean Rivet jusqu'au 31 décembre 2012 ;

DE NOMMER Mesdames Julie Labelle et Julie Bourgon et Messieurs Yvon Audette, Rémi Lacasse et Richard Boyer à titre de membres du comité consultatif sur l'environnement jusqu'au 31 décembre 2012 ;

DE TRANSMETTRE à Messieurs Claude Boire-Lavigne, Luc Bois et Pierre Longpré une lettre de remerciement pour le travail réalisé au cours de leur mandat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 6096-02-2011
RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 129-2004

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Alain Lauzon un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif à la constitution du comité consultatif sur l'environnement et abrogeant le règlement 129-2004.

RÉSOLUTION 6097-02-2011
MAJORATION SALARIALE DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la majoration salariale des pompiers pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation salariale consentie au personnel syndiqué est fixée à la convention collective à 2.75% à compter du 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE PROCÉDER à un ajustement salarial de 2.75 % pour le personnel du service des incendies à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

D'AUTORISER le versement de la rétroactivité s'il y a lieu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

AVIS DE MOTION 6098-02-2011
RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CULTURE

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Brisson un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement constituant le comité consultatif sur la culture.

AVIS DE MOTION 6099-02-2011
RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE SPORT ET LES LOISIRS

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Brisson un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement constituant le comité consultatif sur le sport et les loisirs.

RÉSOLUTION 6100-02-2011

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met à la disposition du Club Richelieu la Ripousse un local situé au sous-sol du Chalet de la Mairie pour fins d'entreposage de matériel ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente établissant les obligations et engagements de chacune des parties a été préparé par les services administratifs municipaux en collaboration avec les représentants de l'organisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6101-02-2011

MUNICIPALITÉ HÔTE DES MINI-JEUX DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE les Mini-Jeux des Laurentides se vivent l'été, durent une journée et regroupent la majorité des camps de jour des municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant et Labelle ont été tour à tour les hôtes de ces Jeux, auxquels le camp de jour de Saint-Faustin-Lac-Carré a participé ;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Laurentides qui est le maître d'œuvre de ces jeux, a demandé à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'en être l'hôte pour l'année 2011.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ACCEPTER que la Municipalité soit l'hôte des Mini-Jeux des Laurentides pour l'année 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6102-02-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h20.

(S) PIERRE POIRIER

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Directeur général